



www.intercom-mirebellois.com

L'an deux mil onze, le **dix sept novembre** à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni, en session ordinaire sur convocation adressée le **08 novembre** 2011, au restaurant périscolaire de Mirebeau, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. *Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre*
2. *Election d'un membre du bureau*
3. *Décision modificative n°3*
4. *Débat d'orientation budgétaire 2012*
5. *Modification des emplois*
6. *Calendrier des accueils de loisirs 2012*
7. *Assurances risques statutaires du personnel*
8. *Projet de mutualisation entre les deux communautés de communes du syndicat mixte*
9. *Admission en non-valeur REOM*
10. *Calendrier des réunions du 1^{er} semestre 2012*
11. *Projet « ambitions Côte d'Or »*
12. *Questions diverses*

Le Président accueille l'assemblée et fait l'appel des présents.

Avant de débiter la séance, le Président laisse la parole à Mme Stutzinger, Trésorière.

Mme Stutzinger informe les membres présents que suite à la fusion du Trésor Public et des services des impôts, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour tout titre impayé passé un délai de 30 jours, les redevables recevront une lettre de relance, et non plus de rappel. Passé un nouveau délai de 30 jours, une mise en demeure sans frais leur sera adressée. Cependant, il n'y a pas de changement de procédure concernant les « saisies-vente » : l'accord de l'ordonnateur sera toujours demandé auparavant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE

Le Président présente le compte rendu de la séance du 13/10/11 qui est adopté à l'unanimité. Il précise qu'un extrait du règlement intérieur de la communauté de communes concernant les pouvoirs (article 13), a été inscrit en bas des convocations au conseil communautaire.

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Le Président fait appel de candidatures pour l'élection d'un membre pour compléter la composition du bureau à la suite de l'élection de Monsieur Roy en qualité de vice-président.

Messieurs Jérôme BLAY et Henri LECHENET déclarent être candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	48
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	48
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 2	
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	46
Monsieur Jérôme BLAY	20 voix
Monsieur Henri LECHENET	26 voix

Monsieur Henri LECHENET est élu en qualité de membre du bureau.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

A. Baradon présente le projet de la décision modificative n° 3/2011 pour modifier les prévisions de dépenses et de recettes. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, hormis **un vote contre** accepte la décision modificative 3/2011 avec les propositions ci-après :

Section de fonctionnement	Total des dépenses	24 963 €
	Total des recettes	25 891 €
Section d'investissement	Total des dépenses	8 140 €
	Total des recettes	8 440 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

A. Baradon présente le débat d'orientation budgétaire 2012 pour les investissements.

➤ Services généraux : B. Bethenod donne des explications concernant les prévisions de dépenses pour le haut débit : la région du Mirebellois n'est pas uniformément couverte actuellement par le haut débit et la proximité de Beaune et Dijon n'incite pas les opérateurs à investir sur notre territoire. Il pense que c'est aux collectivités de s'investir pour entrer dans le plan départemental de schéma directeur de haut débit.

➤ Restauration scolaire : A.Baradon précise qu'un changement de gros matériel a été demandé par la cuisine centrale pour répondre aux besoins et à la sécurité du personnel en cuisine. Il s'agit de l'acquisition et de l'installation d'une sauteuse/mélangeuse automatique.

➤ Affaires sportives : le club de football Mirebeau/Belleneuve sollicite la collectivité pour remettre le terrain d'honneur aux normes car une dérogation d'1 seule année leur a été accordée pour continuer à jouer sur celui-ci tel qu'il est actuellement : il faudra donc l'agrandir, déplacer la main-courante, couper des arbres, déplacer l'éclairage...

Cette dépense pourrait être subventionnée à 80 %. D'importants travaux d'isolation du complexe sportif de Belleneuve sont à prévoir (changement des fenêtres actuelles en fer).

De gros travaux d'étanchéité et d'isolation deviennent également urgents au gymnase de Mirebeau. Pour un meilleur entretien, il conviendrait aussi d'acquérir une auto-laveuse qui pourrait servir pour d'autres bâtiments appartenant à la Communauté de communes.

➤ animation jeunesse : le Président propose d'acquérir une remorque fermée pour la navette, qui permettra le transport d'instruments pour l'école de musique ou l'orchestre d'harmonie, ou de matériel pour les associations. Cette acquisition pourrait être financée par les publicitaires.

➤ espace accueil du tout petit : la terrasse extérieure est très dégradée, la pente est située du mauvais côté ce qui a engendré une mauvaise évacuation des eaux et un affaissement, de gros travaux de réfection sont donc à prévoir.

➤ Aménagement-développement : l'acquisition d'une nouvelle navette dans le cadre du Pays est envisagée.

B.Bethenod donne des explications sur l'étude thermographique du canton. Il souligne également que cette étude ainsi que le haut débit peuvent être une aide indirecte pour les zones d'activités, et peuvent rendre le territoire plus attractif pour les entreprises.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire et qu'il faudra rediscuter de tous ces projets lors de la préparation du budget 2012. IL propose de rediscuter de tous ces investissements lors du prochain conseil communautaire de décembre avec plus d'éléments de recettes

MODIFICATION DES EMPLOIS

Le Président présente à l'assemblée les modifications des emplois proposées dans différents services.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, hormis **deux abstentions**, accepte la modification des emplois et du tableau des emplois consécutive :

Ecole de musique, filière culturelle

- Fermeture d'un poste d'assistant spécialisé contractuel et ouverture d'un poste permanent (discipline : saxophone, professeur présent depuis 2007 et lauréat du concours), avec effet au 1^{er} janvier 2012.
- Fermeture de deux postes d'assistants d'enseignement artistique et ouverture de deux postes d'assistants spécialisés (violoncelle et clarinette), à compter du 1^{er} décembre 2011.
- Modification d'un poste d'assistant spécialisé titulaire en réduisant la durée hebdomadaire de 10 heures à 5 heures (discipline piano).

Services administratifs

- Fermeture d'un poste d'attaché territorial et ouverture d'un poste d'attaché principal, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Filière animation :

Intégration d'un agent en poste depuis 2007 sur le grade d'adjoint d'animation 2^e classe avec effet au 1^{er} décembre 2011.

CALENDRIER DES ACCUEIL DE LOISIRS 2012

Le président présente le projet d'ouverture des accueils de loisirs extrascolaires pour l'année 2012.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le calendrier suivant des ouvertures des accueils de loisirs extrascolaires en 2012 :

Propositions des ouvertures des ALSH pour l'année 2012			
	MIREBEAU	BELLENEUVE	BEZE
Vacances de Février	du 27 février au 2 mars	du 5 mars au 9 mars	
(du 25 février au 11 mars 2012)	5 jours	5 jours	
Vacances de Printemps	du 23 avril au 27 avril	du 30 avril au 4 mai	
(du 21 avril au 6 mai 2012)	5 jours	4 jours	
Vacances d'Été	du 09 juillet au 3 août	du 09 juillet au 31 août	du 09 juillet au 3 août
(du 06 juillet au 04 septembre 2012)	20 jours	39 jours	20 jours
Pas d'ouverture le vendredi 6 juillet et le lundi 3 septembre			
Vacances de la Toussaint	du 29 octobre au 31 octobre	Pas d'ouverture	
(du 27 octobre au 07 novembre 2012)	le vendredi 2 novembre		
	et du 05 au 07 novembre		

	7 jours		
Vacances de Noel	du 26 au 28 décembre		
(du 22 décembre au 2 janvier 2013)	3 jours		
Pas d'ouverture le 24 décembre et la deuxième semaine des vacances			

ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Le Président rappelle que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale a fait part de la rupture du contrat d'assurances des risques statutaires avec une proposition comportant une augmentation de 11%. Il rappelle la décision d'engager une consultation et fait part des résultats de cette consultation.

Le conseil de la communauté, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation et de l'avis de la commission d'appel d'offres, à l'unanimité entérine l'avis de la commission d'appel d'offres et décide de confier à la société « APRIL » l'assurance des risques statutaires du personnel de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012, qui ne sera pas en augmentation par rapport à celle de 2011 passée avec le Centre de Gestion.

PROJET DE MUTUALISATION ENTRE LES 2 COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SYNDICAT MIXTE

B.Bethenod soumet à l'assemblée une réflexion sur la mutualisation entre les 2 communautés de communes de Mirebeau et de Pontailier, adhérentes au syndicat mixte des déchets ménagers. Jusqu'à présent chaque Communauté de communes est responsable de ses investissements et gère sa redevance. Les investissements des 2 Communautés de communes vont être sensiblement identiques, il serait logique de les mutualiser, d'autant plus que les aides de l'Etat risquent d'être différentes d'une Communauté de communes à une autre s'il n'y a pas d'unité. Il serait logique que la redevance soit également votée au niveau du syndicat mixte.

Le Président suggère de réfléchir peut-être à des règles différentes de fonctionnement pour les décisions (nommer plus de délégués par Communauté de communes).

ADMISSION EN NON-VALEUR REOM

Le Président présente à l'assemblée le problème lié à redevance des déchets ménagers impayée depuis 2001/2002 par un usager. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire une admission en non-valeur pour la redevance des déchets ménagers de cet usager, à hauteur de 229.08 euros, en raison de l'antériorité.

CALENDRIER DES REUNIONS DU 1^{ER} SEMESTRE 2012

Les réunions sont proposées comme suit :

Samedi 7 janvier 2012 : cérémonie des vœux.

Jeudi 19 janvier 2012 : réunion de bureau à la communauté de communes

Jeudi 16 février 2012 : réunion du conseil communautaire au restaurant périscolaire de Mirebeau

Jeudi 8 mars 2012 : réunion du conseil communautaire au restaurant périscolaire de Mirebeau

Jeudi 29 mars 2012 : réunion de bureau à la communauté de communes

Jeudi 26 avril 2012 : réunion du conseil communautaire au restaurant périscolaire de Mirebeau

Jeudi 24 mai 2012 : réunion du conseil communautaire au restaurant périscolaire de Mirebeau

Jeudi 21 juin 2012 : réunion du conseil communautaire au restaurant périscolaire de Mirebeau

PROJET AMBITIONS COTE D'OR

Il est rappelé aux communes que tous les projets doivent être validés par le conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

Avenant n°2 au marché de construction de l'espace périscolaire de Beire le Châtel – lot n°1 – VRD: le Président présente à l'Assemblée la modification sollicitée pour la construction de l'espace périscolaire de Beire le Châtel avec la création d'une aire de stationnement adjacent au bâtiment et d'un puisard pour le rejet des eaux pluviales de cette aire. Le Conseil communautaire, accepte la modification présentée avec l'avenant d'aménagement d'un parking VL. pour un montant de 4570 euros HT.

Subvention Escap'art 2012 : Le Président rappelle à l'assemblée le projet de la manifestation touristique et culturelle ESCAP'ART, et explique qu'une aide pourrait être attribuée au titre de la réserve parlementaire. Le conseil communautaire, décide l'opération ESCAP'ART, organisée à l'initiative de la commission tourisme, sollicite une aide auprès du député de Côte-d'Or Rémi Delatte, au titre de la réserve parlementaire, et dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette manifestation seront inscrits au budget 2012, pour un montant restant à charge d'un maximum de 2 200 €.

Vente de terrains : Le Président rappelle à l'assemblée la rétrocession du terrain d'implantation du collège au Département et la disponibilité de deux petites parcelles à la suite de cette rétrocession. Il explique que les riverains ont exprimé le souhait d'acquérir ces terrains, une estimation a été faite par le service des domaines. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la vente des parcelles disponibles aux riverains intéressés au prix de 19 euros le m². Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

La séance est levée à 21 h 45.